



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Essonne

Stage de Préparation à l'Installation d'une Entreprise relevant du Secteur des Métiers

La loi n°82-1091 du 23 décembre 1982 et les décrets d'application n° 83-517 du 24 juin 1983, n° 93-888 du 2 juillet 1993 stipulent que **la demande d'immatriculation au Répertoire des Métiers doit être accompagnée d'une attestation de suivi de stage de préparation à l'installation** délivrée par une Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou d'une attestation de dispense accordée par le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du siège de la future entreprise.

Objectifs

Le stage a pour objet de permettre aux futurs chefs d'entreprise de connaître :

- les conditions de leur installation
- les problèmes de financement
- les techniques de prévisions et de contrôle de leur exploitation
- les savoirs indispensables à la pérennité de leur entreprise
- les possibilités de formation continue adaptée à leur situation.

Organisation

- Durée : 28 à 30 heures
- Rythme moyen hebdomadaire : 4 à 5 jours entre lundi et vendredi
- Horaires : 9h15-12h15 et 13h30-17h30 (stage de 4 jours)
9h30-12h30 et 14h - 17h (stage de 5 jours)
- Frais d'inscription (**40 €**), de documentation (**40 €**) et de formation (**180 €**), soit :
✓ **260 €** pour le stagiaire/futur chef d'entreprise
- Frais d'inscription (**40 €**), de documentation (**40 €**) et de formation (**120 €**), soit :
✓ **200 €** pour le conjoint accompagnant sur la même session de stage

Inscription

- Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne
- Pièces à fournir : carte nationale d'identité ou titre de séjour en validité
- Paiement : chèque / Mandat par correspondance ou espèces sur place
- Dates : sessions hebdomadaires, toute l'année, entre lundi et vendredi en fonction des places disponibles (prévoir l'inscription 4 à 6 semaines avant le début d'activité de l'entreprise).

Cas particuliers

Du fait de leur parcours professionnel et/ou de leur niveau d'études, certaines personnes sont susceptibles d'être dispensées du stage de préparation à la création : elles doivent se renseigner au Service Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Contacts

- Inscription : ☎ 01.69.47.54.21 / ✉ cma.dao@artisanat91.fr
- Secrétariat du service : ☎ 01.69.47.54.34 / ✉ cma.formation@artisanat91.fr
- Chef de service : ☎ 01.69.47.55.95 / ✉ cma.bordrez@artisanat91.fr

Modalités de prise en charge

✓ A partir du 1er janvier 2009, le Conseil de la formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France est susceptible de **financer partiellement** les frais de formation dans les conditions suivantes :

- Plafond de remboursement : **80 € par stage** et pour le stagiaire/futur chef d'entreprise
- Conditions de la demande :

✓ Le stagiaire doit avoir créé et immatriculé l'entreprise au répertoire des Métiers d'une CMA de la Région Ile de France dans les 6 mois qui suivent la fin du stage

✓ Le stagiaire doit adresser une demande individuelle de remboursement partiel à la CRMA Ile de France dans ces mêmes délais

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France

1 Boulevard de la Madeleine

75001 PARIS

☎ **01.80.48.26.00**

✓ La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne vous conseille et vous assiste dans vos démarches.

Contenu indicatif du stage

Préalable : Présentation du stage et des missions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Généralités : Définition de l'artisanat, conditions d'appartenance à l'Artisanat, aides à la création ou à la reprise d'entreprise(s)

Juridique :

Formes juridiques : Entreprise Individuelle, sociétés (SARL, EURL...). Constitution, responsabilité des dirigeants, fonctionnement, régimes sociaux et fiscaux...
Formalités d'immatriculation

Gestion :

Distinction entre rentabilité et trésorerie
Gestion de trésorerie
Bilan et compte de Résultat (détermination du résultat : charges et produits)
Prévisionnels : plan de financement, plan de trésorerie, compte de résultat

Assurances : assurances professionnelles : (local, véhicule...)

Banque : modalités de financements, ouverture et fonctionnement des comptes professionnels

Fiscalité : régimes fiscaux, TVA, impôts sur le revenu ou IS

Commercial : démarche commerciale, réglementation économique

Embauche de salariés : démarches, contrats, aides, droit du travail, apprenti(s)

Formations : stages de Formation Continue proposés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne

322, square des Champs Elysées

BP 225 - 91007 EVRY CEDEX

Siret : 189 100 035 00014 - Code APE : 9411 Z - N° Organisme de formation : 1191P002891

Service Formation

Tél. : 01 69 47 54 21/34

Fax : 01 69 36 31 02

Service Economique CFE RM

Tél. : 01 69 47 54 28

Fax : 01 69 36 31 02